

Compte-rendu synthétique de la rencontre du réseau Planif Territoires Île-de-France du 03 juin 2024 sur le thème de la santé

1/ Introduction

La **DRIEAT** présente l'actualité de la planification francilienne et dresse un rapide état des lieux des différentes procédures en cours au niveau francilien.

Un point est ensuite fait sur l'état d'avancement, au 31 décembre 2023, des documents de planification en IDF.

Sont ensuite abordés la réforme ZAN (en particulier les modalités d'établissement du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols lié au ZAN, ainsi que les outils de la réforme), puis les actualités du réseau Planif territoires national.

En fin d'introduction, il est rappelé pourquoi il est nécessaire de mettre la santé au cœur des documents d'urbanisme.

2/ Propos introductifs : Urbanisme et Santé

L'ARS (Agence Régionale de santé) évoque les inégalités de santé liées à divers facteurs et l'impact sur la santé des politiques d'urbanisme. Sont ensuite évoqués les différents leviers pour développer un urbanisme favorable à la santé.

3/ Interventions de la matinée – Table ronde

L'IPR présente les travaux menés qui ont permis la rédaction du carnet pratique ([accessible en ligne](#)) dédié au sujet de la santé. Ce document, rédigé juste après la pandémie, met en relation les lois, les articles du code de l'urbanisme et les outils et ressources en lien avec la santé.

La grille du carnet pratique propose un croisement des leviers réglementaires des SCoT et PLU avec les déterminants santé. Ce document peut notamment servir à établir des relations entre techniciens des documents d'urbanisme et spécialistes de la santé.

L'IPR présente également les travaux menés dans le cadre du diagnostic santé et résilience du SCoT de la Métropole du Grand Paris, qui a été inséré dans le rapport de présentation du document.

L'EPT Plaine Commune présente les enjeux du territoire en termes de santé et leur prise en compte dans le PLUi. Le document en vigueur date de 2020 et la question de la prise en compte de la santé et du bien-être des habitants s'est posée dès l'élaboration de ce PLUi. Le projet en cours de révision va plus loin.

Dans le cadre de la révision du PLUi en cours, le projet de PADD, qui a été débattu en juin 2023, place l'axe de la transition écologique, de la santé et de la résilience comme axe principal.

Dans le PLUi en vigueur, une OAP assez généraliste appelée « Environnement et santé » regroupe tous les enjeux climatiques environnementaux et de santé, elle s'est avérée peu opérationnelle. Le document en cours de révision intégrera une approche spécifique « santé environnementale ». Elle s'appuie notamment sur expérimentation (expérience Model'air urba

sur deux sites pilotes) et a pour objectif de protéger les populations des pollutions urbaines et des risques.

D'autres outils du PLUi ont par ailleurs une incidence sur la santé : l'OAP trame verte et bleue mais aussi les dispositions relatives à la lutte contre l'habitat indigne.

La commune de Garges-lès-Gonesse présente son PLU qui met la santé au cœur de son projet. La commune a bénéficié de l'appui de l'**ARS** qui a apporté à la ville un appui en termes d'expertise de santé. Des ateliers ont été menés avec divers acteurs (services de l'Etat, ARS, Ekopolis) tout au long de l'élaboration du PLU. Un dispositif de concertation innovant a été mis en place.

A partir du diagnostic, des orientations intégrant des enjeux de santé sur l'ensemble des différentes thématiques ont été définies, et une OAP santé a été rédigée, autour de 3 axes (développer l'offre de soins, inciter à l'activité physique et sportive, limiter l'exposition aux risques et nuisances environnementales).

Des actions concrètes ont déjà été menées suite à l'approbation du PLU (livraison de la maison de santé...).

Une charte des constructions durables, annexée au PLU, prévoit parallèlement des dispositions ayant une incidence sur la santé.

Echanges avec la salle

Question (pour la commune de Garges) : *Dans le cadre du diagnostic santé, avez-vous pris en compte la question des genres ?*

Réponse de la commune de Garges : *Effectivement, dans le diagnostic santé, la place de la femme dans l'espace public (mais également des personnes âgées) a bien été intégrée dans le diagnostic santé afin de favoriser à termes un usage par tous.*

Question (pour Plaine Commune) : *Vous parliez de la production par les porteurs de projet d'une étude de dispersion de l'air que vous envisagez de rendre obligatoire dans le cadre de l'instruction du permis de construire. Comment cela peut être mis en place ?*

Réponse de Plaine commune : *L'idée est de demander aux porteurs de projet de fournir la preuve que la thématique de la qualité de l'air a été prise en compte dans leur projet.*

4/ Deuxième partie de la matinée : le bruit dans les documents d'urbanisme

Bruitparif rappelle que les questions sanitaires liées au bruit ont des impacts sur la santé (en termes d'audition, de fatigue, de santé mentale...). L'association propose des outils méthodologiques et cartographiques aux collectivités, qui recensent des données de valeurs sonores.

Pour ce qui concerne le bruit des infrastructures des transports terrestres : les classements sonores s'imposent à tous nouveaux bâtiments situés à proximité des infrastructures bruyantes existantes, afin qu'ils soient suffisamment isolés.

La réglementation sur le bruit des transports aériens, s'appuie, quant à elle sur les plans d'exposition au bruit qui sont annexés au PLU.

Bruitparif et la DRIEAT présentent les leviers réglementaires pouvant être mis en place dans le cadre de la planification pour réduire le bruit en illustrant leurs propos par des exemples de PLU. Ce dernier peut, en effet, intégrer divers leviers réglementaires, par exemple en matière de mobilité, il peut aussi favoriser la réalisation de zones de calme ou encore réglementer l'orientation des bâtiments...

Echanges avec la salle

Question : *L'installation de bâtiments peut faire écran au bruit, mais est-ce toujours compatible avec le fait de faire écran à la pollution et est-ce compatible avec le principe du bioclimatisme ?*

Réponse : *Ce n'est pas forcément compatible, il faut voir au cas par cas et identifier le type de contraintes auxquelles le secteur est soumis et voir quelles sont les solutions qui comportent le moins d'aspects négatifs.*

Bruitparif et Airparif ont publié ensemble des cartographies croisées air/bruit qui visent à favoriser des initiatives collectives et à appuyer les collectivités et les porteurs de projets pour leur permettre d'intégrer et croiser les sources de pollution et les conséquences sur la santé de manière dynamique.

Question : *La réduction du bruit à la source ne serait-elle pas liée à la réduction de la vitesse qui n'est pas toujours assumée ? Est-ce que cela aide dans la démarche pour prendre le problème sous un autre angle ?*

Réponse : *En effet, la meilleure manière de réduire le bruit c'est de travailler à la source avec les gestionnaires d'infrastructure. Cela met en regard les PPBE qui sont en cours de révision. Dans ces documents, chaque gestionnaire est mis face à ses responsabilités avec une objectivation des actions mises en place sur les 10 dernières années et un plan d'actions qui leur est demandé sur les 5 dernières années. En complément, les collectivités peuvent se saisir de la limitation de vitesse et mener des réflexions autour des axes routiers.*

Question : *Les PEB sont-ils obligatoires pour les petits aérodromes également ? Ou y-a-t-il un seuil ?*

Réponse : *Il existe une liste des aéroports non soumis. En Ile-de-France, deux aéroports ne sont pas soumis au PEB et le resteront tant que leur trafic ne sera pas supérieur au seuil fixé par le PEB.*

Question : *Les PPBE pourraient-ils évoluer pour intégrer les sujets liés à la pollution ?*

Réponse : *Les PPBE répondent à des directives européennes de 2002. Il s'agirait alors de faire évoluer ces directives, mais c'est indépendant des Etats membres. Certaines collectivités ont pris l'initiative de travailler leur plan air et climat intégrant les questions de pollution et de bruit dans l'environnement, de manière parallèle et croisée, avec des consultations publiques qui présentent l'ensemble de ces enjeux.*

5/ Début d'après-midi : présentation des missions de l'association Ekopolis

Ekopolis présente ses missions. L'association met en place différentes actions en matière de santé et propose un accompagnement des professionnels dans leurs opérations d'aménagement pour y intégrer des enjeux de santé.

Ekopolis a également collaboré avec l'APUR pour la rédaction d'études sur « Les inégalités sociales et territoriales de santé dans le Grand Paris ».

6/ Seconde partie de l'après-midi : « jeu sérieux » en ateliers sur le thème PLU et santé, en partenariat avec le CEREMA

Le reste de l'après-midi a été consacré à un jeu sérieux sur le thème PLU et santé en ateliers. Voir le document « synthèse du jeu sérieux PLU et santé ».